



Le bulletin de Fontenay

N°3
Octobre 2015

Le mot du Maire

Chères Fontenaysiennes, chers Fontenaysiens,

Après 18 mois dans la vie municipale, je remercie tous les membres du conseil municipal pour leur dévouement et leurs compétences au service de la collectivité. Je sais pouvoir compter sur eux !

L'équipe adhère sincèrement et en complète harmonie aux décisions prises dans le but d'améliorer le cadre de vie de nos administrés et de contribuer à maintenir le lien social dans notre commune.

2015 verra la fin des travaux engagés en 2014 :

- Enfouissement des réseaux et éclairage public rue des Lavandières, rue des Bouvets, rue du Lavoir, chemin de la Fontaine.
- Le chemin pédestre du Hameau de la Tannerie vers le Gué des Blés n'attend plus que les plantations d'arbres et haies.

L'école a fait peau neuve : façades repeintes, local jouets aménagé, portails repeints, allée pavée, jeux peints sur la cour, création de sanitaires adaptés...

En ce qui concerne la LGV, les gros engins de travaux de public ont laissé la place aux poseurs de clôture, puis aux travaux d'aménagement de la voie dont la pose des rails réalisée en ce moment. Les travaux connexes (arrachage de haies, talutage, busage, pose de clôtures) se terminent dans les semaines à venir par les plantations de nouvelles haies.

Ce bulletin municipal vous donnera quelques informations concernant les manifestations, travaux, démarches... qui participent à la vie locale. Vous en trouverez beaucoup d'autres sur le site officiel de la commune que je vous invite à consulter...

Bien à vous,
Monique LHOPITAL



L'Ecole

Le SIVOS concerne Asnières, Fontenay et Poillé. Stabilité dans la fréquentation, 98 enfants cette année comme l'an passé, malheureusement le seuil - moins de 99 inscrits - a entraîné la fermeture de l'école d'Asnières.

Une nouvelle organisation s'est mise en place à Fontenay qui doit accueillir 50 enfants : 30 d'entre eux en maternelle et 20 autres en CP-CE2. Nous avons au cours de l'été récupéré du mobilier et des fournitures à Asnières, nous avons dû repenser l'aménagement des locaux pour les petits : toilettes adaptées, espaces jeux, salle de sieste, espace accueil, cantine. Du personnel supplémentaire a été recruté pour répondre aux nouveaux besoins à la cantine notamment.

Trente enfants de Fontenay sont scolarisés dans le SIVOS. Poillé, Asnières nous versent une participation financière proportionnelle au nombre d'enfants de leur commune.

Mélanie Wathier directrice encadre la classe de maternelle, Agathe Blanchot les CP-CE2.

Association des parents d'élèves du SIVOS de la Vègre

Réunis en assemblée générale le 25 septembre dernier les parents ont regretté qu'aucun parent de Fontenay ne soit présent !

Les activités de l'APE sont destinées à « subventionner » les activités extra-scolaires des enfants et permettent de créer du lien social entre les familles. Marché de Noël, de Printemps, vente de brioches, fête des écoles... Les bonnes volontés sont attendues !



Recensement à 16 ans

Le recensement à 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16e anniversaire. Le jeune doit alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Les démarches peuvent être accomplies par le mineur ou l'un de ses parents

Pièces à fournir :

- carte d'identité - livret de famille
- Justificatif de domicile

Il obtient une attestation de recensement qui lui sera demandée pour les inscriptions aux concours ou examens.



Solidaires et déterminés, près de 150 élus des 44 communes du canton de Loué ont organisé le 19 septembre dernier une marche de protestation ni politique, ni électorale contre la nouvelle diminution des dotations de l'Etat aux collectivités locales, prévue pour les années à venir.





Remaniement cadastral

Le plan cadastral de la partie urbaine de notre commune est un plan mis à jour en 1933 sur les bases du plan Napoléonien de 1826. Afin d'en maintenir sa mise à jour, le service du cadastre du Mans a jugé nécessaire de procéder à la confection d'un nouveau plan à partir de levés réalisés sur le terrain, cette procédure se nomme le remaniement cadastral.

Cette opération, entreprise aux frais de l'Etat, autorisée par l'Article 6 de la loi 74-645 du 18 juillet 1974, donne lieu à la confection de plans nouveaux, après délimitation et lever des propriétés publiques et privées.

Tous les propriétaires fonciers dans le périmètre de ce remaniement sont invités à communiquer toute indication propre à faciliter l'identification et la délimitation de leurs immeubles, communiquer les plans qu'ils possèdent, et permettre l'accès à leurs propriétés afin de procéder à des mesurages sur le terrain.

Géomètre du cadastre chargé de cette opération : Monsieur Daniel HUBERT
Personne à contacter à la Direction Départementale des Finances Publiques : Monsieur Philippe CROIX : 02 43 83 81 25

Déclaration des puits

Depuis le 1/01/2009, tout particulier utilisant un puits ou un forage à des fins domestiques doit le déclarer en Mairie.

Le site "Forages domestiques" permet au propriétaire de l'ouvrage de télécharger en ligne le formulaire de déclaration des forages domestiques (Cerfa 13837-01).

Le recensement des puits et forages domestiques répond à un objectif environnemental et également à des enjeux sanitaires :

- * permettre au service d'alimentation en eau potable de vérifier que l'eau des forages domestiques ne risque pas de contaminer le réseau public de distribution d'eau potable ;
- * permettre aux personnes utilisant ces puits et forages de s'assurer que cette eau ne présente pas de risque pour sa santé. En effet, si l'eau est utilisée pour la consommation humaine, le propriétaire de l'ouvrage ou son utilisateur, s'il est différent, doit faire réaliser une analyse d'eau par un laboratoire agréé par le ministère chargé de la Santé ;
- * permettre au service d'assainissement collectif de s'assurer de la destination des eaux usées.



SALON DES CUMA



La XVe édition du Salon aux Champs est une réussite malgré des conditions météo difficiles... 190 exposants et près de 10 500 agriculteurs professionnels se sont retrouvés au salon national des CUMA les 26 et 27 août derniers

« Solides et solidaires » est le slogan du réseau CUMA...

Nous l'avons constaté tout au long des journées de préparation, pendant le salon dans des conditions vraiment difficiles, et après pour le rangement, la remise en état des lieux...

Merci aux CUMA d'ici et de là-bas !

Nos agriculteurs, et tous les bénévoles de Fontenay et d'Asnières ont porté haut les couleurs de nos deux villages ! Un grand merci à eux...

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918 ET REPAS DES AINES.



La cérémonie commémorative
de l'armistice de 1918 aura lieu
le dimanche 15 novembre 2015 à 11h45
au Monument aux Morts



en présence des Pompiers de Chantenay et de musiciens de La Chantenaysienne. Les habitants sont invités à venir saluer la mémoire des valeureux soldats de Fontenay tombés au champ d'honneur. Un vin d'honneur sera ensuite offert à la salle des fêtes. La journée se poursuivra par **un déjeuner avec les Aînés** au restaurant le Saint Philibert.

Bienvenue sur le site officiel de la commune

Vous y trouverez toutes les informations concernant la vie locale : artisans, commerçants, manifestations des associations, école, horaires de ramassage, menus restaurant scolaire, centres de loisirs... horaires d'ouverture des déchetteries, contrat et tarifs de location de la salle des fêtes, liste des nounous de Fontenay, horaires d'ouverture des piscines, programmes des cinémas, des spectacles organisés sur notre territoire... Vous y trouverez des renseignements concernant l'histoire locale et le patrimoine, les maires depuis 1800, vous découvrirez le blason de notre village... le plan d'eau ou le Logis... et de nombreuses informations sur les principales ressources touristiques locales et environnantes.

Vous pourrez prendre connaissance des comptes rendus des conseils municipaux ou accéder au répertoire des services : météo, pharmacie ou médecins... ou encore trouver les réponses adéquates pour effectuer les démarches administratives...

C'est également un outil d'échanges, il permet à chacune et à chacun de questionner grâce à la "rubrique contact". Vous pouvez contribuer à améliorer le site : cartes postales, photos anciennes, témoignages sont les bienvenus.

Tout récemment mis en ligne, il comporte probablement des manques et inexactitudes. Nous vous remercions par avance de bien vouloir nous les signaler. Je vous souhaite une excellente navigation.

Monique LHOPITAL

Fontenay-sur-Vègre

Bienvenue sur le site officiel de la commune



<http://www.fontenay-sur-vegre.mairie72.fr/>

Mairie

FONTENAY s/ VÈGRE

Tél : 02 43 95 52 10

Courriel :

mairie.fontenay.sur.vegre@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :
Mardi, jeudi, vendredi : de 9h15 à 12h15

Communauté de Communes



24 r Pont de 4 Mètres, 72540 LOUE

Tél : 02 43 92 31 58